

La CCPOM passe au vert



**Cité des loisirs
d'Amnéville, ça repart**

Accueil des enfants en
situation de handicap

3^e participation au défi
« J'y vais ! »

CITÉ DES LOISIRS D'AMNÉVILLE... ÇA REPART

Avec plus de 2 000 emplois, le site touristique et thermal d'Amnéville est un géant du tourisme en Moselle. Un acteur touristique majeur qui connaît une remontée en puissance et retrouve son niveau de fréquentation d'avant la crise sanitaire.

Réunies sous la nouvelle marque « Cité des loisirs », les 70 activités du site vont bénéficier d'une promotion commune et d'un réaménagement global déjà largement engagé.

Le Département de la Moselle, la Région Grand Est, les Communautés de Communes du Pays Orne Moselle et Rives de Moselle et les Villes d'Amnéville, Hagondange, Marange-Silvange et Rombas, ont acté « ensemble » un soutien financier d'un montant de 33,6 millions d'euros, sur un programme global d'investissement mixte évalué à 65 millions d'euros et une nouvelle augmentation du capital de la SPL à hauteur de 9 millions d'euros.

Elles réaffirment ainsi leur confiance dans un site dont l'avenir paraissait fortement compromis il y a quelques années.

Le Département de la Moselle qui détient désormais 39 % du capital, devient l'actionnaire principal et a pris la présidence de la SPL, renommée « Destination Amnéville Moselle ».

Cette dynamique de la Cité des Loisirs impulsée par le Département de la Moselle vise à lui redonner un second souffle avec des investissements conséquents.

Cet investissement du Département dans la SPL était nécessaire pour assurer la survie de plusieurs équipements, notamment :

- Le Galaxie, qui n'avait plus la capacité d'assumer l'accueil, dans de bonnes conditions, des spectateurs, des artistes, des sportifs...

- Le Pôle Thermal, qui nécessitait la réalisation d'un programme de travaux important en raison de la fragilisation de sa structure provoquée par la présence d'eau saline. Ces travaux, estimés à environ de 20 millions d'euros, permettront de maintenir les équipements aux normes.

Au-delà de ces investissements il était également

nécessaire de renforcer l'animation du site afin de le faire vivre.

Cela a commencé par le Zoo qui, depuis 2023, s'illumine grâce au Festival Luminescences ! Il s'agit d'un fabuleux festival de lanternes avec un parcours plein de surprises. Une aventure enchantée pour petits et grands.

Le festival Luminescences a ainsi dévoilé, pour son édition 2024, plus de 10 000 installations lumineuses étalées sur un parcours de 1,4 km qui a permis de se laisser porter par la magie et de plonger dans 9 univers féériques ! De la forêt enchantée à la jungle tropicale, en passant par les fleurs géantes, ou encore la plage magique, des décors fantastiques...

Pour vivre les Jeux Olympiques et Paralympiques en Moselle, la base de « Terre de Jeux 2024 », à l'initiative du Département de la Moselle, sera la Cité des Loisirs d'Amnéville. La commune accueillera une fan zone départementale durant l'intégralité des épreuves (du 26 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre). Une initiative qui va sûrement plaire à tous les passionnés de sport.

Les amoureux de la Grande Boucle se retrouveront, quant à eux, à Amnéville le jeudi 15 août 2024. À l'occasion de la 5e étape du Tour de France Féminin, les coureuses relieront Bastogne (Belgique) à Amnéville (Moselle). Un périple de 150 km avec 2000 mètres de dénivelé.

Maintenant, une nouvelle dynamique est enclenchée pour faire de la Cité des Loisirs d'Amnéville un des piliers du tourisme dans la Région Grand Est.

Lionel FOURNIER
Président
de la Communauté
de Communes du
Pays Orne Moselle
Conseiller
Départemental
du Canton de Rombas



Credit photo: Ville de Rombas

Sommaire



Retour sur...

Inaugurations de la Maison des Services de Sainte-Marie-aux-Chênes et du multi-accueil de Rombas	4
Forum de l'emploi – Amnéville-lès-Thermes	4
Le projet de territoire	5
Remise de médailles	5
En bref	5

À venir...

L'agenda communautaire	6
------------------------	---

Service à la population

France Services	8
-----------------	---

Petite enfance

L'accueil d'un enfant en situation de handicap	10
Aider les parents à éveiller le langage de leurs enfants	12

Transitions

La CCPOM passe au vert	13
Le Cap'Orne	13

Logement

Rénovation énergétique	16
La matinale des bailleurs	16



Environnement

Des sites naturels protégés par le pâturage ovin	18
--	----

Mobilités

BlaBlaCar Daily	19
Défi « au boulot, à l'école, j'y vais autrement »	19
Transport en commun	20



Déchets ménagers

L'évolution des consignes de tri	22
Du nouveau en déchèterie	23
Achat de composteurs	24
Repair Café	24

Zoom sur... Les communes

Rosselange - Devoir de mémoire & Agenda estival	25
Moyeuve-Grande - Un nouveau lieu de recueillement	25

Le coin des enfants...

L'eau est précieuse !... 26



© Montri / Adobe Stock

Urbanisme

Quelles autorisations pour quels travaux ? ... 14

Le circuit d'instruction ... 15



Contacts

Email: ccpom@ccpom.fr
Adresse: 1, rue Alexandrine- 57120 Rombas
Tél. 03 87 58 32 32

CCPOM' le Mag: 1, rue Alexandrine - 57120 Rombas

Directeur de la publication: Lionel FOURNIER
N° ISSN 1644-8974 - Dépôt légal: 1^{er} trimestre 2024
Crédit photo CCPOM, Freepik (couverture)

Mise en page: Agence Evicom
Impression: Imprimerie L'Huillier

Tirage: 25000 exemplaires sur papier écologique Norme PEFC



Retrouvez toute l'actu sur ccpom.fr et 

INAUGURATIONS

Le 26 mars 2024 restera une date marquante sur le territoire. La preuve en images.



La Maison des Services de Sainte-Marie-aux-Chênes a été inaugurée en présence de Messieurs Touvet et Smith, respectivement préfet de la Moselle et secrétaire général de la préfecture.

Le multi-accueil de Rombas a été inauguré en présence de Monsieur Smith, secrétaire général de la préfecture et de Monsieur Ponte, directeur de la Caisse d'allocations familiales de la Moselle.



FORUM DE L'EMPLOI - AMNÉVILLE-LÈS-THERMES NOUVELLE ÉDITION

Les demandeurs d'emploi ont eu l'occasion de rencontrer les principaux acteurs économiques de la Cité des Loisirs et de réaliser des entretiens d'embauche. En effet, plus de 25 stands de recruteurs ont été proposés au public avec notamment le zoo d'Amnéville, le pôle thermal, le Seven Casino, Walygator et bien d'autres... De très nombreux postes étaient à pourvoir dans le domaine de l'hôtellerie, la restauration, les loisirs, la vente, la sécurité et le bien-être. Tous les types de contrats étaient proposés (CDI, CDD, Saisonnier, Apprentissage) que ce soit en temps plein ou temps partiel.



DOCUMENT STRATÉGIQUE

UN NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE

Le 8 février dernier, la CCPOM a présenté à l'ensemble des élus de son territoire et aux membres du Conseil de Développement son nouveau projet de territoire. La soirée s'est déroulée autour de trois tables rondes composées d'élus et de partenaires, reprenant les axes structurants de ce nouveau document stratégique.



REMISE DE MÉDAILLES

UN POT DE CONVIVIALITÉ EN L'HONNEUR DE 4 AGENTS DE LA CCPOM

Un pot de convivialité a été organisé le 2 février dernier en l'honneur de 4 agents du personnel de la CCPOM. L'un pour avoir reçu la médaille d'argent après 20 ans de service, les trois autres en remerciement pour leurs années de services avant leur départ à la retraite.



En bref

PERMANENCES DES FINANCES PUBLIQUES

La Trésorerie de Rombas est définitivement fermée depuis le 1^{er} janvier 2024. Une permanence à destination des particuliers est assurée au siège de la CCPOM, les mercredis après-midi en semaine paire.

LA CCPOM VOUS AIDE À PASSER AU VÉLO

Parce que le vélo est un moyen de déplacement simple, bon pour la santé et efficace au quotidien, la CCPOM aide à l'achat d'un vélo électrique (jusqu'à 150 €) ou d'un vélo classique (jusqu'à 200 €). Attention, cette aide est soumise à conditions de revenus (15 400 € par part).

Plus de renseignements sur www.ccpom.fr



© Pixel-Shot / AdobeStock

L'INFO-TRI VOUS AIDE À MIEUX VALORISER VOS DÉCHETS

L'Info-tri indique comment trier ses produits du quotidien et leurs emballages, grâce à une information compréhensible en un seul coup d'œil. Vous trouverez l'Info-tri sur le produit, sur son emballage, sur les documents associés (notice, garantie...) ou sur le site internet du constructeur.



AU PROGRAMME DE L'ÉTÉ

VENDREDI 21 JUIN 2024

MARANGE-SILVANGE : Fête de la musique place du Colibri. Les performances des artistes du Grand Est, des spectacles de rue et plein de surprises rythmeront la soirée.

SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES : Fête de la musique au centre du village. Concert du groupe Small Ed Band puis animation musicale dansante avec le groupe de variétés Jocker's, de 19 h à minuit. Restauration assurée par les associations locales et les cafetiers.

SAMEDI 22 JUIN 2024

AMNÉVILLE : Fête de la musique et feu de la Saint-Jean. C'est à partir de 19 h que l'espace Edelweiss d'Amnéville vibrera au rythme de la musique du groupe HEXA avant de laisser place à la magie et à la chaleur des flammes qui embraseront un bûcher d'une hauteur toujours aussi impressionnante. Restauration sur place assurée par les membres du comité des fêtes Amnéville Malancourt.

DIMANCHE 23 JUIN 2024

ROMBAS : Fête de la Nature et de l'eau de 10 h à 18 h 30 sur le Fil Bleu de l'Orne (entre Rombas et le pont de Vitry-sur-Orne). Organisée par le Conseil de Développement de la CCPOM, son objectif est de sensibiliser au respect de l'environnement, à la transition écologique de manière très large avec bienveillance à l'égard de tous.

VENDREDI 5 JUILLET 2024

MARANGE-SILVANGE : Don du sang de 16 h à 19 h en mairie.

SAMEDI 6 JUILLET 2024

ROSSELANGE : Séance de cinéma en plein air sur la place du 1^{er} mai. Diffusion de « Nos jours heureux » de O. Nakache et E. Toledano. Apportez votre plaid ou votre chaise pliante ! Buvette & BBQ.

JEUDI 11 JUILLET 2024

MALANCOURT-LA-MONTAGNE : Don du sang de 16 h à 19 h à la salle des Orchidées.

SAMEDI 13 JUILLET 2024

AMNÉVILLE : Fête nationale. À 23 h, levez les yeux dans le ciel d'Amnéville vous y verrez mille feux lors du feu d'artifice tiré au stade municipal. Avant cela, pourquoi ne pas vous rafraîchir et vous restaurer dans une ambiance musicale à partir de 19 h à l'espace Edelweiss, le Comité des Fêtes Amnéville Malancourt vous y attendra.

MARANGE-SILVANGE : Fête nationale. Un feu d'artifice illuminera le ciel de la commune. A cette occasion, les associations locales vous accueilleront avec leurs stands de restauration lors d'un bal musette festif place Mendès France.

SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES : Fête nationale au stade de foot. Animation assurée par le groupe Bepp' Amy Orchestra, de 19 h à minuit. Feu d'artifices à la tombée de la nuit.

MARDI 30 JUILLET 2024

ROMBAS : Don du sang de 13 h à 19 h à la salle Jean Burger.

VENDREDI 2 AOÛT 2024

MOYEUVE-GRANDE : Don du sang de 15 h à 19 h, 1 rue Pierre Bérégovoy.

DU 10 AU 15 AOÛT 2024

SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES : Fête patronale au centre du village.

JEUDI 15 AOÛT 2024

AMNÉVILLE : 15^e étape du Tour de France Femmes avec Swift. Animations, convivialité et encouragements seront au programme.

DIMANCHE 25 AOÛT 2024

AMNÉVILLE : Passage de la flamme paralympique.

VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2024

ROSSELANGE : Soirée théâtre « Les crapauds fous » (Cie La Chimère). Salle des Fêtes du Fort Chabrol à 20 h 30. Entrée libre.

DU SAMEDI 7 AU DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2024

ROSSELANGE : Exposition « 1944 Victoire - La Moselle accueille ses Libérateurs » (Archives départementales) à la salle des Fêtes du Fort Chabrol. Entrée libre.

DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2024

MARANGE-SILVANGE : Marche gourmande. La populaire marche gourmande vous embarquera cette année encore pour un voyage à travers les spécialités culinaires et patrimoniales de notre territoire.

ROSSELANGE : Commémoration du 80^e anniversaire de la Libération de Rosselange avec la participation de

RETROUVEZ
L'AGENDA COMPLET DE
VOTRE TERRITOIRE SUR LE SITE
INTERNET CCPOM.FR OU SUR
L'APPLICATION PANNEAU POCKET.



la Batterie-Fanfare de Forbach et de l'Association «Sergent Dan Vehicles» de Luby (véhicules militaires). Défilé, cérémonie patriotique au Monument aux Morts, aubade, apéritif républicain, repas.

DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2024

AMNÉVILLE : Rendez-vous est donné à tous pour l'événement gratuit « Fête des sports Amnévillois » pendant lequel les participants auront à loisirs de découvrir et tester les différentes disciplines proposées par les associations sportives d'Amnéville au sein même de leurs structures.

DU 18 SEPTEMBRE AU 08 OCTOBRE 2024

CCPOM : Semaine Européenne du Développement Durable (programmation à venir sur notre site internet).

SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2024

PORTES DE L'ORNE : Journées du Patrimoine.

VITRY-SUR-ORNE : Fête du Cheval.

DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2024

ROSSELANGE : Marche du Patrimoine. Découverte de la ville et de son histoire. Repas champêtre.

SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES : à l'occasion des Journées du Patrimoine, Rallye « Pars à la découverte de ta ville » d'une durée d'environ 1h30. Tout public.

Vous organisez un évènement sur le territoire et souhaitez le faire paraître dans la rubrique « Agenda » ? Suivez le guide en cliquant sur « Proposer un évènement » en haut de la page Agenda du site internet de la CCPOM.

MARANGE-SILVANGE

LES VACANCES COMMENCENT LE 21 JUIN

Le 21 juin, Marange-Silvange célèbre le lancement de l'été et de ses douces soirées lors de la traditionnelle fête de la musique place du Colibri. Les performances live des artistes du Grand Est, des spectacles de rue et plein de surprises rythmeront la soirée. À la veille de la fête nationale, le 13 juillet, un feu d'artifice illuminera le ciel de la commune. À cette occasion, les associations locales accueilleront le public avec leurs stands de restauration lors d'un bal musette festif place Mendès-France. Pour pousser les vacances jusqu'à l'été indien, la ville clôturera la saison estivale par la populaire marche gourmande, qui vous embarquera cette année encore pour un voyage à travers les spécialités culinaires et patrimoniales de notre territoire : rendez-vous le dimanche 8 septembre.



AMNÉVILLE

TERRE DU TOUR ET DES JEUX

Les préparatifs battent leur plein pour accueillir deux événements sportifs emblématiques : le Tour de France Femmes avec Swift® et le relais de la flamme paralympique.

En plein cœur de l'été, le 15 août, les spectateurs se rassembleront en masse tout le long du parcours pour accueillir les cyclistes venues du monde entier. Elles s'affronteront sur le bitume amnévillois pour la 15^e étape du Tour de France Femmes avec Swift®. Animations, convivialité et encouragements seront donc au programme. Quelques jours plus tard, c'est la flamme paralympique qui fera étape à Amnéville, portée par des citoyens choisis pour leur engagement envers les valeurs olympiques. À ce sujet, le Club 2024, fan zone officielle, propose depuis quelques temps de nombreuses animations autour des Jeux Paralympiques. La commune est déjà une véritable arène de célébration des valeurs olympiques, de la diversité et de l'inclusion et le restera jusqu'après le passage de la flamme paralympique le 25 août. Dans l'attente de ces deux événements, de nombreuses animations sportives sont proposées par le Département de la Moselle sur le Parvis de l'Image.



1 SEUL LIEU POUR TOUTES VOS DÉMARCHES

La Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle accompagne au quotidien les habitants de son territoire éloignés de certains opérateurs publics.



COMMENT ?

Les espaces France Services sont des services de proximité, totalement gratuits. Chaque citoyen peut accéder, s'informer et être orienté dans ses démarches administratives en ligne de 1^{er} niveau, dans un lieu unique, guidé par des personnes formées et disponibles. Au-delà des formalités administratives, vous avez également accès à un poste informatique en libre-service.

Au sein d'une France Services, vous pouvez réaliser vos démarches administratives en lien avec les 11 partenaires nationaux : Allocations familiales, Assurance retraite, Assurance Maladie, ANTS, Finances publiques, France Travail, France Rénov', Chèque énergie, La Poste, MSA, et Point-Justice.

On vous accueille !

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

DANS QUELS BUTS ?

France Services poursuit trois objectifs :

- 1) Une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents ;
- 2) Une plus grande simplicité des démarches en regroupant en un même lieu divers opérateurs afin de lutter contre l'errance administrative et d'apporter aux citoyens une réponse sur place, sans avoir à les diriger vers un autre guichet ;
- 3) Une qualité de service renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents.



OÙ ?

À Rombas

1 rue Alexandrine
(dans les locaux de la CCPOM)
Tél. : 06 44 97 24 73

À Moyeuvre-Grande

1 rue Maurice Thorez
(entrée à l'arrière de la Mairie)
Tél. : 06 44 97 24 40

À Sainte-Marie-aux-Chênes

2B place François Mitterrand
(dans la Maison des Services)
Tél. : 06 41 45 27 83 / 07 84 72 20 48

POUR QUELLES DÉMARCHES ?

Les agents France Services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations :

- Une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...)
- Un accompagnement au numérique pour en

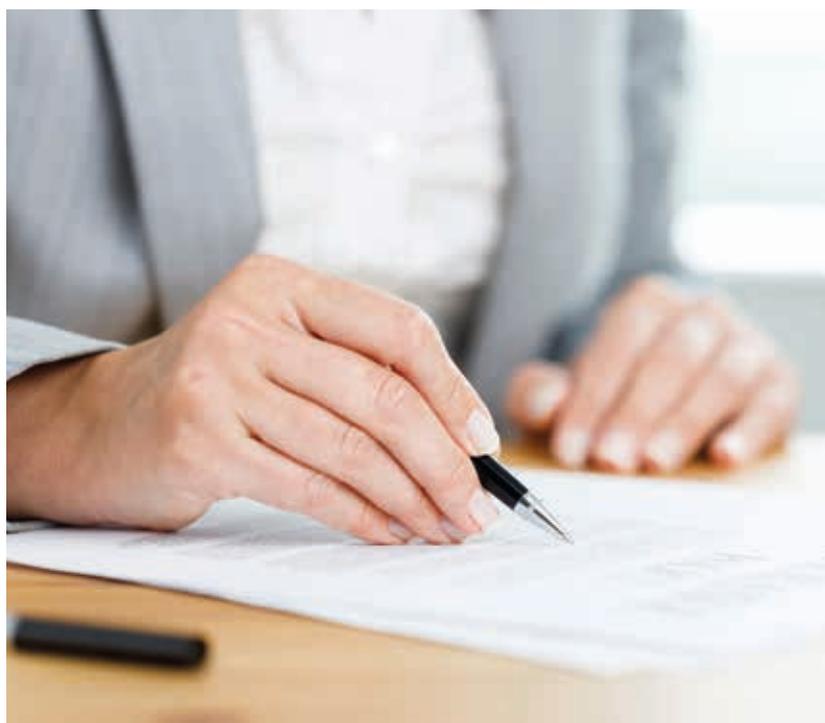
favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...)

- Une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...)
- Des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

Quelques exemples d'accompagnements proposés

- ▶ Je déclare mes revenus
- ▶ J'établis mon permis de conduire ou ma carte d'identité
- ▶ Je demande une aide (allocation logement, RSA)
- ▶ Je cherche un emploi
- ▶ Je cherche à rembourser mes soins
- ▶ Je prépare ma retraite
- ▶ Je fais face à un litige ou un conflit
- ▶ J'attends un enfant

N'hésitez plus, les espaces France Services sont là pour vous aider !
Accueil en priorité sur rendez-vous



© dragonstock / Adobe Stock

L'ACCUEIL D'UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP SANS CONDITIONS

Tous les enfants ont le droit d'être accueillis pour un vivre ensemble bénéfique à tous.



© Iordn / Adobe Stock

L'ACCUEIL COLLECTIF

Chaque enfant doit pouvoir être accueilli dans une structure collective (multi-accueil, micro-crèche...). Pourtant, confier son enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique peut susciter chez les parents des interrogations sur l'organisation, la préparation de l'accueil, les besoins spécifiques de l'enfant... Pour accompagner les parents dans leurs démarches, un guide a été réalisé par la Caf de la Moselle et ses partenaires. Il contient des informations, conseils et témoignages de professionnels de la petite enfance, de gestionnaires de structures, et de parents dans cette situation.

Guide disponible sur www.ccpom.fr

L'accueil en crèche peut être bénéfique aussi bien pour l'enfant que pour les parents. L'enfant va pouvoir s'épanouir, grandir, découvrir de nouvelles activités, entouré d'autres enfants. Pour les parents, c'est la possibilité de mieux concilier vie familiale et professionnelle.

La Maison Bleue, gestionnaire des multi-accueils sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne

Moselle, a développé un programme de formation et d'accompagnement de son personnel pour la prise en charge de l'enfant en situation de handicap, autour de deux grands fondements :

- Sensibilisation à l'accueil d'un enfant en situation de handicap
- Accompagnement des familles dont un enfant est en situation de handicap

La famille informe La Maison Bleue dès le formulaire de préinscription, permettant ainsi au gestionnaire de mener le 1^{er} entretien en vue d'une entrée en crèche dans les meilleures conditions possibles en fonction des besoins de l'enfant.

De manière générale, toutes les demandes de préinscription en multi-accueil s'effectuent sur le site sécurisé de La Maison Bleue : <https://portailfamillemb.hoptis.com/?cca=nc> (Code Campagne : CCPOM).

Pour toute demande d'informations, vous pouvez contacter les structures d'accueil ou envoyer un courriel à l'adresse : preinscriptionCCPOM@la-maison-bleue.fr.



L'ACCUEIL INDIVIDUEL

Animé par des professionnelles de la petite enfance, le Relais Petite Enfance (RPE) accompagne les parents et répond à leurs questions. Il peut orienter les familles d'enfant en situation de handicap vers les assistant(e)s maternel(le)s ou auxiliaires parentaux à domicile, susceptibles de répondre aux besoins propres de l'enfant. C'est aussi lui qui coordonne et propose les formations à destination des assistant(e)s maternel(le)s ou auxiliaires parentaux à domicile afin de développer leurs compétences ou réajuster les propositions pédagogiques.

Pour contacter le Relais
Petite Enfance :
Tél. : 06 56 88 83 13
E-mail : rpe@ccpom.fr

Permanences téléphoniques et accueil du Relais Petite Enfance

AMNÉVILLE : 03 87 71 40 94

Lundi 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 00 – 16 h 30

Mardi 13 h 00 – 16 h 30

Mercredi 8 h 30 – 12 h 00 (exclusivement sur RDV) / 13 h 00 – 16 h 30

Vendredi 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 00 – 16 h 30

SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES : 03 87 61 23 62

Lundi 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 00 – 16 h 30

Mardi 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 00 – 16 h 30 (exclusivement sur RDV)

Mercredi 13 h 00 – 16 h 30

Vendredi 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 00 – 16 h 30

Le relais est fermé au public tous les jeudis ainsi que le 1^{er} mardi de chaque mois. Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des nécessités du service.

CÉRÉMONIE

REMISE DES DIPLÔMES AUX ASSISTANTS MATERNELS

Une cérémonie organisée le 9 avril 2024 à Montois-la-Montagne a permis la remise des diplômes du CAP « Accompagnant Éducatif Petite Enfance » aux assistant(e)s maternel(le)s et la mise à l'honneur de leur investissement dans un parcours de VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) long et difficile. L'obtention du CAP est une reconnaissance du travail effectué par ces professionnel(le)s au quotidien auprès

des enfants. Le Relais Petite Enfance de la CCPOM a mis en place, en collaboration avec le DAVA (Dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience) du rectorat et du GRETA, des sessions d'accompagnement à la réalisation du livret de VAE et à la préparation de l'entretien avec le jury. 21 assistant(e)s maternel(le)s ont entrepris une démarche de VAE en 2021 et 2023 et la quasi-totalité a obtenu le diplôme.



AIDER LES PARENTS À ÉVEILLER LE LANGAGE DE LEURS ENFANTS

L'éveil langagier, facteur de réduction des inégalités de naissance, fait partie des objectifs poursuivis par le comité technique départemental des services aux familles.



© Prostock-studio / Adobe Stock

Le dispositif 1001 Mots consiste en une offre d'accompagnement personnalisée, par des conseils d'orthophonistes, l'envoi de livres adaptés à l'âge de l'enfant et l'envoi de SMS comprenant des supports pratiques à utiliser au quotidien pour stimuler l'éveil langagier des jeunes enfants. Selon le dispositif, « les parents sont les premiers à pouvoir favoriser l'éveil de leur enfant. Notre accompagnement donne aux parents qui cherchent des conseils ou qui sont pris par un quotidien difficile des moyens simples d'enrichir leurs échanges avec leur enfant entre 0 et 3 ans. L'objectif est de transformer chaque

moment du quotidien en une occasion de parler et de jouer avec son enfant. »

Un mail contenant le lien d'inscription a été transmis aux familles allocataires potentiellement concernées. Si vous avez reçu ce mail, n'hésitez pas à en parler avec les professionnels de la petite enfance (les agents du Relais Petite Enfance, la Direction de votre multi-accueil, votre assistante maternelle...) qui pourront vous aider à y voir plus clair.

LE CHIFFRE

330

Soit l'objectif en nombre de familles accompagnées dans le cadre du partenariat avec l'association 1001 Mots. Les critères sont les suivants : avoir à charge un enfant âgé de moins de 2 ans ; avoir un quotient familial inférieur à 1 000 € ; résider en Moselle.

Bon à savoir

Entre la première et la troisième année, le cerveau du tout-petit est dans la période la plus propice à l'apprentissage du langage oral. Un manque d'exposition précoce au langage risque de se transformer en désavantage durable. Un enfant qui entre en maternelle avec une faible maîtrise du langage oral aura ainsi un risque élevé de difficultés en lecture et, à terme, de décrochage scolaire.



LA CCPOM PASSE AU VERT

La CCPOM a décidé de mettre en place un nouveau dispositif d'aide à destination de ses communes membres, pour le financement de leurs actions en faveur de la transition écologique et énergétique.

L'objectif est de permettre aux communes de choisir leurs actions prioritaires à financer, en regroupant dans un Fonds Vert local, les fonds de concours existants :

- pour la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- pour la rénovation de l'éclairage publics,
- pour le reboisement des forêts communales,
- pour le développement de la plantation d'arbres en ville.

L'enveloppe globale allouée à chacune des communes est également augmentée, permettant ainsi la réalisation d'autres projets ou de projets plus ambitieux. Enfin, le champ d'intervention est élargi : environnement, logement, eau, mobilité... afin de laisser la possibilité aux communes d'innover et d'améliorer le quotidien de leurs habitants en œuvrant en faveur de la transition écologique et énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. La CCPOM pourra alors, par exemple, contribuer au financement de plantations d'arbres pour la création d'îlots de fraîcheur en ville, de travaux de rénovation d'écoles ou encore de projets pour le déploiement des énergies renouvelables.

En parallèle, la Communauté de Commune élabore un parcours de formation-action pour sensibiliser les communes aux enjeux des transitions et favoriser l'adaptation de notre territoire au changement climatique. La première session porte sur la thématique de la nature en ville.



Plantation d'arbres – Zone humide à Marange-Silvange.

Le Cap'Orne

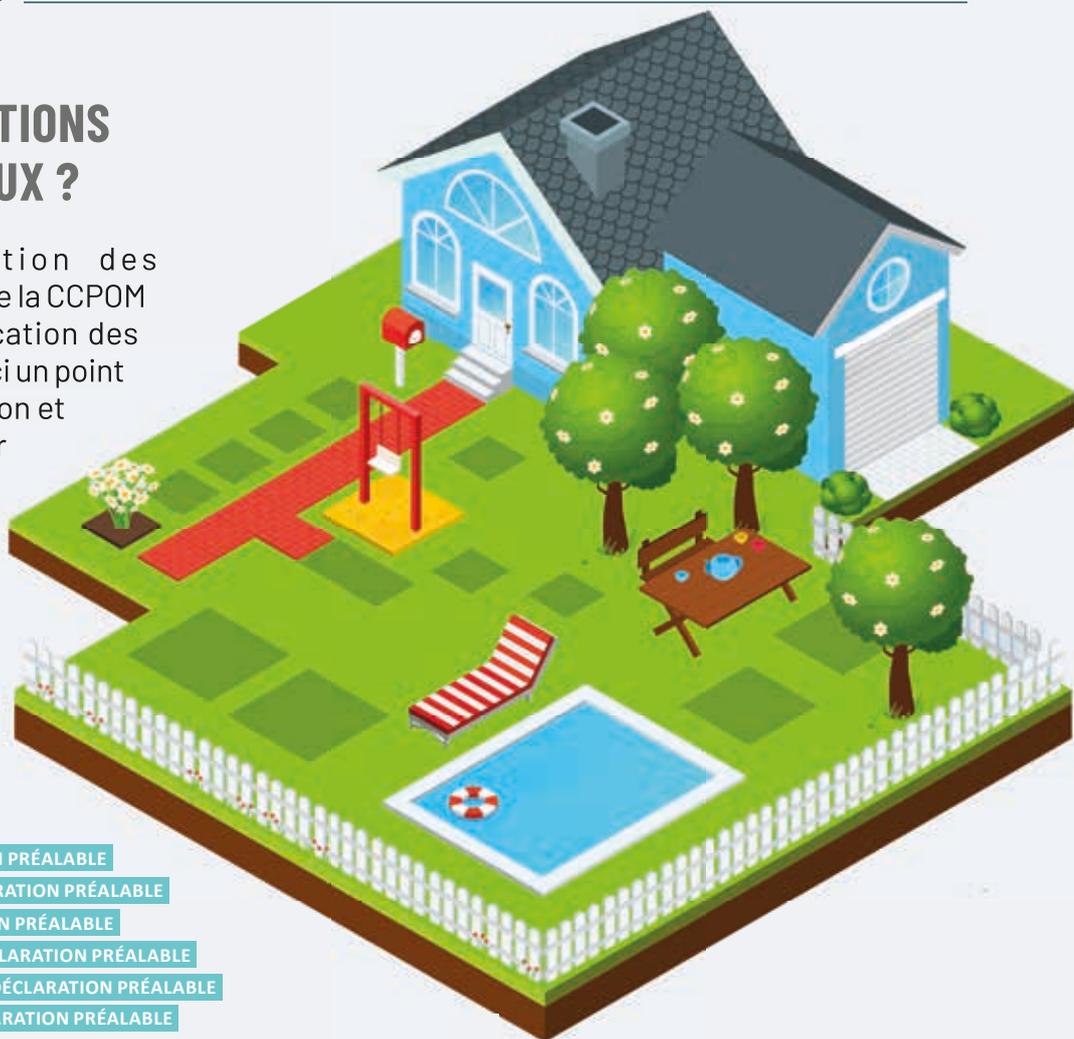


Le Cap'Orne, Maison des Transitions et du Vivant, accompagne le territoire sur les enjeux écologiques à travers un programme trimestriel d'animations et d'évènements riches et variés. Expositions, conférences, visites, ciné-débat et ateliers divers sont au rendez-vous ! Après un 1^{er} trimestre consacré aux mystères des sols, le 2^e trimestre s'est focalisé sur les enjeux de l'eau. Les visiteurs, dont de nombreuses écoles, se sont prêtés au jeu de multiples expériences dans l'exposition interactive « L'eau au cœur de la science » (de l'IRD et Centre science) avant de participer à une « conférence décomplexée » avec des experts spécialistes des enjeux de l'eau face au dérèglement climatique. Plusieurs animations seront proposées cet été avant d'entamer un 4^e trimestre consacré aux arbres et forêts. « Forêt de production ou forêt sauvage ? » sera au cœur des débats, avec pour tête d'affiche, l'illustre Professeur Ernst ZURCHER. L'occasion d'échanger sur la sylviculture du futur...

Plus d'infos sur www.portesdelorne.fr ou au 09 74 11 99 45.

QUELLES AUTORISATIONS POUR QUELS TRAVAUX ?

Le service d'instruction des autorisations d'urbanisme de la CCPOM s'assure de la bonne application des règles sur son territoire. Voici un point complet sur la réglementation et les démarches à effectuer pour demander une autorisation de travaux.



MODIFIER L'ASPECT EXTÉRIEUR

- ▶ Création d'ouverture **DÉCLARATION PRÉALABLE**
- ▶ Pose de panneaux solaires **DÉCLARATION PRÉALABLE**
- ▶ Rénovation de toiture **DÉCLARATION PRÉALABLE**
- ▶ Installation de fenêtre de toit **DÉCLARATION PRÉALABLE**
- ▶ Ravalement, peinture de façade **DÉCLARATION PRÉALABLE**
- ▶ Construction d'une pergola **DÉCLARATION PRÉALABLE**

CONSTRUIRE UNE ANNEXE

- ▶ Construction abri de jardin, local technique, carport, ...
 - Moins de 5 m² de SP ou ES* **AUCUNE FORMALITÉ**
 - Moins de 20 m² de SP ou ES* **DÉCLARATION PRÉALABLE**
 - Plus de 20 m² de SP ou ES* **PERMIS DE CONSTRUIRE**
- ▶ Aménagement de garage en pièce habitable (avec ou sans modification de l'aspect extérieur) **DÉCLARATION PRÉALABLE**

INSTALLER UN PORTAIL OU UNE CLÔTURE

(à l'alignement ou en limite séparative)

- ▶ Édification ou modification de la clôture **DÉCLARATION PRÉALABLE**
- ▶ Création ou modification de l'accès **DÉCLARATION PRÉALABLE**

RÉALISER UNE EXTENSION

Construction pièce supplémentaire, véranda, terrasse couverte...

- ▶ **En zone urbaine (U)**
 - Moins de 40 m² de SP ou ES* **DÉCLARATION PRÉALABLE**
 - Plus de 40 m² de SP ou ES* **PERMIS DE CONSTRUIRE**
- ▶ **Dans les autres zones (A, N, AU)**
 - Moins de 20 m² de SP ou ES* **DÉCLARATION PRÉALABLE**
 - Plus de 20 m² de SP ou ES* **PERMIS DE CONSTRUIRE**

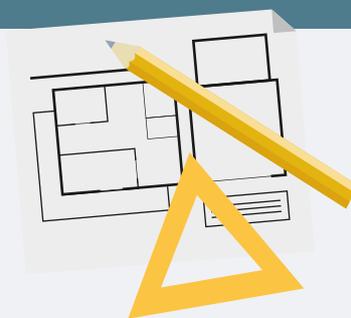
INSTALLER UNE PISCINE ENTERRÉE OU HORS SOL

- ▶ De moins de 10 m² installée moins de 3 mois/an **AUCUNE FORMALITÉ**
- ▶ De 10 à 100 m² sans couverture ou < 1,80 m **DÉCLARATION PRÉALABLE**
- ▶ De plus de 100 m² ou couverture à > 1,80 m **PERMIS DE CONSTRUIRE**

*SP : Surface de Plancher / *ES : Emprise au Sol

POUR TOUTES QUESTIONS RELATIVES AUX AUTORISATIONS D'URBANISME, CONTACTEZ VOTRE MAIRIE

LE CIRCUIT D'INSTRUCTION



VOUS

Constitution de la demande d'urbanisme
(PC, DP, PA, CU)

Dépôt du dossier en mairie
ou en ligne sur le site geopermis.fr



MAIRIE

Réception et enregistrement du dossier en mairie

Transmission du dossier au service instructeur des
Autorisations d'Urbanisme



INTERCOMMUNALITÉ

Réception du dossier

Instruction du dossier par le service instructeur des
Autorisations d'Urbanisme

Projet de notification pour demande de
pièces complémentaires et/ou majoration de délais si
nécessaire

Consultation si nécessaire
(ex : Architectes des Bâtiments de France)

Projet de décision (accord ou refus)



Décision du maire
et signature de l'arrêté



Réception de la décision

Affichage sur le terrain

Déclaration d'ouverture de chantier à transmettre à
la mairie (PC et PA)

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité
des travaux à transmettre à la mairie



LA CCPOM VOUS ACCOMPAGNE

La Communauté de Communes porte la volonté de réduire les consommations d'énergie de son territoire et d'aider les particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement.

UNE AIDE POUR QUI ?

Les propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs privés ainsi que les copropriétés, sans condition de ressources.

UNE AIDE POUR QUELS TRAVAUX ?

L'aide concerne les constructions à usage d'habitation achevées depuis plus de quinze ans sur l'ensemble des douze communes de la Communauté de Communes.

Deux postes de travaux sont éligibles :

- Isolation des combles : jusqu'à 500 € d'aide.
- Isolation thermique par l'extérieur : jusqu'à 1 000 € d'aide pour une maison individuelle.

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

En téléchargeant le formulaire de demande d'aide sur le site internet de la CCPOM et en le transmettant avec les pièces nécessaires à la communauté de communes.

PLUS D'INFORMATIONS

Un conseiller France Rénov' expert en rénovation énergétique vous aide gratuitement. Il vous guide dans votre projet de travaux et vous informe des aides financières mobilisables.

Contactez le 03 87 71 99 00 pour prendre rendez-vous avec votre conseiller France Rénov'.



© ungvvar / Adobe Stock

Bon à savoir

L'aide de la CCPOM est cumulable avec l'aide « Ma Prime Rénov' » mais non cumulable avec le dispositif OPAH. Les travaux doivent obligatoirement être effectués par une entreprise. La demande de subvention doit être déposée avant le démarrage des travaux.



ÉVÈNEMENT

LA MATINALE DES BAILLEURS

La CCPOM a organisé une matinée d'information à destination des propriétaires bailleurs en février dernier. À cette occasion, les partenaires acteurs du logement ont présenté les différentes solutions pour sécuriser la gestion d'un bien immobilier : réalisation de travaux, rénovation énergétique, mise en location, assistance juridique, médiation locative... Cet événement a été organisé en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), SOLIHA Moselle, l'Agence départementale d'information sur le logement (Adil), Action Logement et le Comité local pour le logement autonome des jeunes (Claj). Des permanences logement se tiennent également sur le territoire de la communauté de communes tout au long de l'année. Le calendrier est consultable sur le site internet de la CCPOM.



Vous cherchez des aides pour rénover votre LOGEMENT ?

**VOTRE NOUVEL ESPACE FRANCE RENOV'
VOUS ACCUEILLE POUR DES CONSEILS GRATUITS,
NEUTRES ET PERSONNALISÉS**

ORNE TRANSITION
RUE ANDRÉ MARIE AMPÈRE À AMNEVILLE (SIÈGE D'OMEGA)
WWW.ORNE-TRANSITION.FR

03 87 71 99 00
contact@orne-transition.fr



DES SITES NATURELS PROTÉGÉS PAR LE PÂTURAGE OVIN



Lecture de placette test de débroussaillage à Rosselange.

Le partenariat entre la CCPOM et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine a permis depuis trois ans de collaborer efficacement sur la connaissance, la protection, la gestion et la mise en valeur des milieux naturels présents sur le territoire. Un suivi scientifique a été réalisé en expérimentant des placettes de débroussaillage, afin de comparer les effets sur la faune et la flore entre différentes périodes et fréquences de débroussaillage. Le but est de trouver la meilleure gestion, pour limiter le recouvrement de ligneux et l'embroussaillage afin de préserver ces milieux spécifiques.

En parallèle, afin d'assurer un suivi agropastoral, des alternatives à la gestion mécanique sont recherchées, dans le but de limiter les impacts tels que le tassement ou des coupes trop sévères dans la végétation. Le pâturage est une solution efficace pour un entretien extensif et sélectif. Ainsi en 2023, la troupe interne au CEN Lorraine de 200 brebis a pu pâturer durant le mois de mai sur les pelouses de Rosselange, avant de rejoindre Ranguieux par une transhumance à pied. Pour 2024, un jeune éleveur s'est porté candidat pour assurer le pâturage des pelouses de Rosselange, Clouange, Vitry-sur-Orne avec son troupeau de 150 brebis.

Une autre mission prévue dans cette convention est la valorisation des pelouses, par le biais d'actions de sensibilisation.

Une prochaine convention est à l'étude pour poursuivre et pérenniser les efforts engagés par le Conservatoire.



Animation scolaire.

LE CHIFFRE

4

Comme le nombre d'animations qui ont été organisées à destination du grand public et des scolaires en 2023.



Pelouse calcaire à Vitry-sur-Orne.

© Pierre Wernain

BLABLACAR DAILY

PASSEZ AU COVOITURAGE

Grâce au financement de la CCPOM, les habitants du territoire peuvent utiliser le covoiturage de façon incitative via une application dédiée.

Pour rappel, le covoiturage repose sur le fait d'être rétribué pour le transport de passagers dans sa voiture individuelle. Bien connu pour les longs trajets, il commence à se développer pour les trajets du quotidien notamment les trajets domicile-travail et représente un levier important pour diminuer le nombre de véhicules et les émissions de gaz à effet de serre. L'application BlaBlaCar Daily est venue remplacer Klaxit suite à la fusion des deux entreprises. Ce passage vers BlaBlaCar Daily offre aux utilisateurs la possibilité de rejoindre une communauté de covoitureurs encore plus étendue, tout en retrouvant leurs fonctionnalités préférées sur cette nouvelle application. BlaBlaCar Daily vous permet de définir vos trajets, vos horaires, vos points de passage et de les partager avec les autres usagers. L'application met en relation les conducteurs et les passagers en fonction de leurs disponibilités et de leurs besoins. Le conducteur perçoit entre 2 et 3 € par passager transporté et par trajet. Le passager ne verse que 0,5 € par trajet, la somme restante étant financée par la CCPOM, l'État via le fonds vert et la plateforme de covoiturage.



Quelques chiffres

2 126 covoitureurs du territoire sont aujourd'hui inscrits sur l'application.

À mi-mars, **42 000** km covoiturés représentant **4 626** kg de CO₂ économisés ont été enregistrés.

100 €, soit la prime attribuée à chaque nouveau conducteur qui se met au covoiturage.

DU 13 AU 31 MAI 2024

DÉFI « AU BOULOT, À L'ÉCOLE, J'Y VAIS AUTREMENT »

Au fil des ans, la CCPOM poursuit son engagement à faire changer les comportements en matière de mobilité en co-organisant le défi régional « j'y vais ! » pour la troisième année consécutive. Soutenu par l'ADEME Grand Est, le Défi a été co-construit cette année par 39 collectivités et territoires partenaires, et porté par l'association Initiatives Durables. Pendant les trois semaines du défi, les salariés et scolaires ont été incités à se déplacer sans voiture pour se rendre à l'école ou sur leur lieu de



Remise des prix du « Défi J'y vais » le 19 avril à l'école de Moyeuivre-Grande.

LE CHIFFRE

8

Comme le nombre d'écoles du territoire qui ont participé au défi, collège de Vitry-sur-Orne inclus.

travail. Ce défi représente pour eux l'opportunité de tester de nouveaux modes de déplacement plus vertueux. Le dispositif a également une visée solidaire. En effet, les kilomètres parcourus par l'ensemble des participants sont comptabilisés et convertis en dotation solidaire au profit d'une entité œuvrant dans les domaines des mobilités actives, de la solidarité,

ou de la santé. En 2023, L'école maternelle République à Moyeuivre-Grande a enregistré le meilleur taux de participation et a pu recevoir un bon d'achat d'une valeur de 150 € pour l'acquisition d'équipements sportifs. Chaque enfant a également reçu une sonnette pour équiper son vélo. L'établissement a été classé 3^e des écoles ayant participé sur le Grand Est !

TRANSPORT EN COMMUN LA PREUVE PAR 3



1

QUELLE DESSERTE ?

Les communes du territoire de la CCPOM sont desservies par 9 lignes de bus régulières et scolaires du réseau FLUO Grand Est et du réseau le Fil du Syndicat de transport du bassin de Briey.

Certaines d'entre elles sont également desservies par une ligne TER SNCF à destination d'Hagondange et Conflans-en-Jarny. Trois gares sont présentes sur le territoire : Amnéville – Gandrange, Rombas – Clouange et Moyeuvre-Grande. Le niveau de desserte étant différent suivant les gares et les arrêts de bus, il est conseillé de se rendre sur les sites Fluo Grand Est, SNCF Connect ou de télécharger les applications correspondantes pour disposer de toutes les informations et voyager dans les meilleures conditions.

2

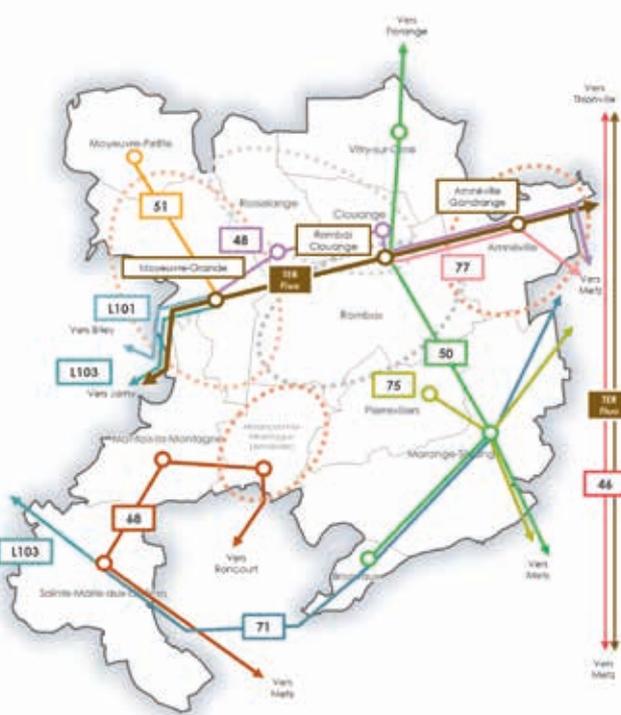
QUELS COÛTS ?

Les prix varient en fonction des modes de transport utilisés et des catégories de titres de transport. Par exemple, à partir du 1^{er} septembre il faut compter 4 € pour un trajet en bus sur le réseau Fluo. Il existe également des abonnements mensuels ou annuels. Les actifs du territoire peuvent se renseigner auprès de leur employeur qui a l'obligation de participer aux frais de transport public entre le lieu de résidence et le lieu de travail. Néanmoins, cette possibilité concerne uniquement les cartes d'abonnement, ce qui exclut les titres de transports unitaires.

3

QUELS BÉNÉFICES ?

Les déplacements en transports en commun sont bénéfiques pour tous, puisqu'il est possible de lire, travailler, discuter... sans le stress de la voiture. Ils permettent également de limiter l'impact environnemental des déplacements et de lutter contre les problèmes de congestion routière.



Moselle

**Viens je t'emmène...
avec une nouvelle tarification**

À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

NOUVEAUX TARIFS !

Rendez-vous sur :
fluo.grandest.fr



fluo | La Région
GrandEst

L'ÉVOLUTION DES CONSIGNES DE TRI

C'EST UN EMBALLAGE ? DIRECTION LE SAC TRANSPARENT OU LE BAC DE TRI

En 2023, la CCPOM a élargi ses consignes de tri, comme toutes les collectivités en France. Désormais tous les emballages et tous les papiers se trient ! Pots de yaourt, sachets, barquettes auparavant indésirables, peuvent maintenant rejoindre les autres emballages

recyclables. Et toujours : les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes de conserve, les cannettes de boisson, les cartons d'emballages, les briques alimentaires, les aérosols, les papiers. Inutiles de laver les emballages, il suffit de bien les vider.

Tous les emballages et les papiers se trient ! Plus de tri, moins d'erreur

Tous les papiers

Bouteilles et flacons en plastique

Emballages métalliques

Briques alimentaires

Emballages en carton

NOUVEAU!

Tous les emballages en plastique : Films, pots de yaourt, sacs, barquettes

Les petits emballages métalliques

Vidés, non lavés, non imbriqués

CCPOM
1 rue Alexandrine 57120 ROMBAS
03 87 58 32 32 - ccpom.fr

CITEO

LE TRI DES EMBALLAGES : UN BILAN POSITIF

Le résultat est très net. En 1 an, + 7 % d'emballages, soit 164 tonnes de plus, et + 4 % de verre collecté, soit 58 tonnes de plus, par rapport à 2022. Grâce à votre nouveau geste de tri, nos performances de recyclage sont meilleures ! Autant de déchets qui vont réintégrer un circuit de production plutôt que d'être incinérés.

Pour ne pas se tromper et éviter les refus de tri, quelques conseils à respecter :

- Tous les emballages doivent être vides et non imbriqués. Paquet de céréales et boîte de conserve se recyclent s'ils sont séparés, mais ils seront difficiles à recycler s'ils sont imbriqués.
- Tous les emballages et rien que les emballages ! Pas de jeux, jouets, cintre, brosse à dents... Ce sont des objets, donc à jeter avec les ordures ménagères.
- Le verre va dans les bornes d'apport volontaire. Avec les 235 bornes présentes sur le territoire, il y en a forcément une près de chez vous ou sur votre trajet !

Cet emballage se trie.

Cet objet ne se trie pas.

CCPOM CITEO

Ces emballages séparés se trient.

À déposer dans votre colonne de tri.

Emboîtés, ces emballages sont très difficiles à recycler.

À séparer avant de les déposer dans votre colonne de tri.

BIEN TRIER, C'EST MEILLEUR. Retrouvez les bons gestes sur notre application mobile.

CCPOM CITEO

DU NOUVEAU EN DÉCHÈTERIE

Depuis le 1^{er} avril 2024, un nouvel exploitant gère les quatre déchèteries de la CCPOM. Quelques nouveautés ont été mises en place.



- **Plus d'amplitude horaire les samedis :** désormais, de mars à octobre, les déchèteries sont ouvertes sans interruption les samedis, de 9 h 30 à 18 h 00.

- **Plus de valorisation :** pour les déchets non valorisables, fini l'enfouissement et place à la valorisation énergétique ! Les déchets non dangereux, non réutilisables et non recyclables, appelés tout-venant, sont transformés en Combustible Solide de Récupération (CSR). La combustion du CSR permet de produire de l'énergie en substitution d'énergies fossiles.

- **Limitation des apports :** les apports en déchèterie sont limités à 1 passage par jour et à 2 m³ maximum.

Rappel du règlement

L'accès aux déchèteries est réservé aux habitants de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle munis d'une carte. Le retrait de la carte de déchèterie (1^{re} demande) peut se faire directement à la CCPOM ou la demande peut être faite par mail, en envoyant un justificatif de domicile et une pièce d'identité à l'adresse : servicedechets@ccpom.fr, dans ce cas la carte sera envoyée par courrier.

En cas de perte ou de vol, la nouvelle carte est facturée 5 euros.

Les déchèteries communautaires sont interdites aux professionnels. Ils doivent déposer les déchets issus de leur activité dans une déchèterie destinée aux professionnels. Le prêt ou l'utilisation d'une carte de particulier lors de la réalisation de travaux par un professionnel sont interdits.

La déchèterie d'Amnéville n'accepte ni la ferraille ni les déchets d'équipements électriques et électroniques (appareils électroménagers). Merci de vous rendre aux déchèteries de Marange-Silvange, Moyeuve-Grande ou Sainte-Marie-aux-Chênes.

ACHAT DE COMPOSTEURS

UNE NOUVELLE SUBVENTION

La loi anti-gaspillage et économie circulaire fixe une obligation de tri à la source des biodéchets à compter du 1^{er} janvier 2024. La CCPOM met en place un nouveau dispositif d'aide financière pour inciter ses habitants à composter les déchets organiques de cuisine et de jardin : une subvention de 50% du prix d'achat, plafonnée à 75 € pour l'achat d'un composteur en bois ou en plastique. Cette subvention vient s'ajouter à celles déjà existantes pour l'achat d'un lombricomposteur ou d'un poulailler.



Pour tout savoir sur le compostage et les bons gestes à adopter, la CCPOM organise régulièrement des sessions de formation au Cap'Orne. Elles sont gratuites et ouvertes à tous, n'hésitez pas !

Renseignez-vous et inscrivez-vous sur les formations au 09 74 11 99 45 ou en envoyant un e-mail à lecaporne@portesdelorne.fr

Plus d'informations sur la subvention sur le site www.ccpom.fr

© Yana / Adobe Stock

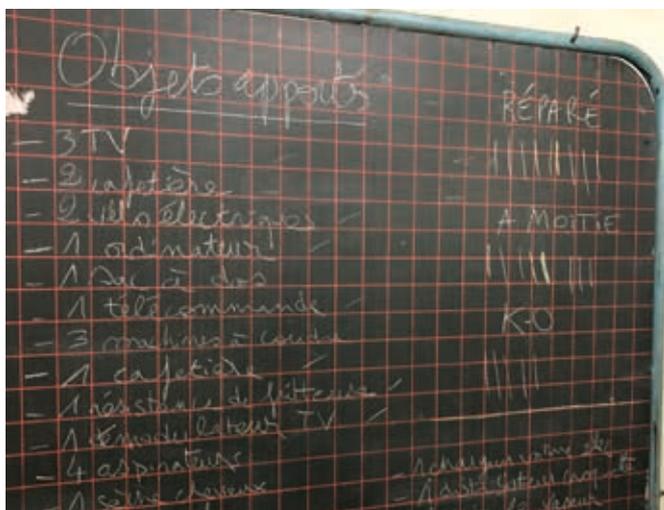
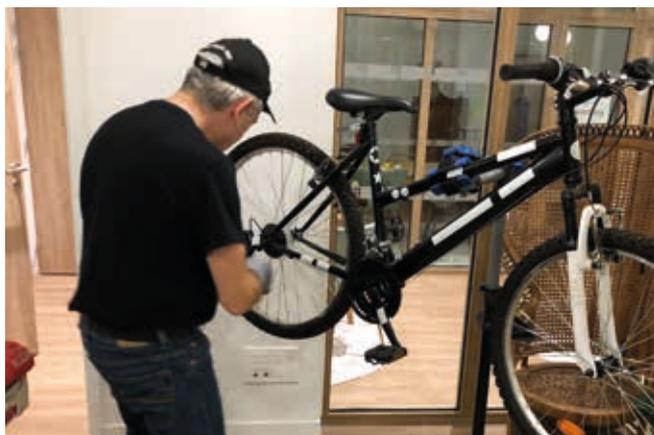
REPAIR CAFÉ

UNE AFFAIRE QUI MARCHE !

Le Repair Café, a lieu le dernier vendredi de chaque mois, au Cap'Orne à Amnéville, pour aider à réparer les objets du quotidien, plutôt que de les jeter. Un geste éco-citoyen pour réduire les déchets tout en passant un moment de convivialité.

Une dizaine de réparateurs bénévoles est là pour aider, conseiller et partager son savoir-faire, chacun dans son domaine de compétence. Depuis 1 an et demi, plus de 300 objets sont ainsi passés entre les mains expertes des réparateurs, avec la remise en service de la moitié environ, un quart qui sont à tester ou avec pièce à racheter et un quart, non réparables. Fort de son succès, les réparateurs sont également intervenus sur France Bleu, dans l'émission « À votre service », diffusée les dimanches entre 9 h 00 et 10 h 00, pour prodiguer leurs conseils. Vous êtes bricoleur ? Venez nous rejoindre ! Pas besoin d'être un spécialiste ou un expert. Il suffit d'avoir envie d'aider, d'apprendre, de partager, de créer du lien, d'aider la planète : couture, réparation de vélo, d'appareil électrique, de meuble ou d'objet en bois... Toutes les compétences peuvent être utiles.

Gratuit et ouvert à tous et toutes, sur inscription.
Tél. : 03 87 58 32 32 / E-mail : ccpom@ccpom.fr



ROSSELANGE

DEVOIR DE MÉMOIRE

À l'occasion du 80^e anniversaire des Débarquements, de la Libération et de la Victoire, la municipalité de Rosselange organisera de septembre 2024 à mai 2025 – outre la commémoration de la Libération de la commune qui aura lieu le dimanche 8 septembre 2024 – un cycle d'actions et de manifestations destinées à retracer les drames vécus par les Mosellans en 1939-1945, à préserver et transmettre aux jeunes générations la mémoire de celles et ceux qui ont défendu le territoire national. L'ensemble de ce projet a d'ores et déjà été labellisé par le Comité départemental du 80^e anniversaire présidé par M. Le Préfet et figurera donc au programme officiel.

AU PROGRAMME

- **Soirées Théâtre** : «Les Crapauds fous» (Cie La Chimère) / «Les Filles de Simone» (Cie Incognito).
- **Concerts** : Concert de Nouvel An (Musique militaire de l'Arme Blindée Cavalerie) / Concert de la Victoire (Big Band Jazz Homécourt).
- **Expositions** : «1944 Victoire- La Moselle accueille ses Libérateurs» (Archives départementales) / «Jean Moulin, une vie d'engagement» (ONAC VG).
- **Tourisme de Mémoire** : Musée de la Moselle en 1939-1945 (ASCOMEMO) / Fort de Queuleu / Ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof / Mémorial Alsace-Moselle à Schirmeck).
- **Conférence** : «Le silence des Malgré-



Libération de Rosselange le 9 septembre 1944 : char américain à l'intersection de la Grand'rue et de la rue du Bouswald.

nous de 1945 à nos jours» par P. Wilmouth.

- **Diffusion du documentaire** «Groupe Mario-La Résistance oubliée» de D. Hennequin.
- **Création et Inauguration d'un espace «Vie locale-Mémoire»** à la Bibliothèque municipale.

MOYEUVRE-GRANDE

UN NOUVEAU LIEU DE RECUEILLEMENT

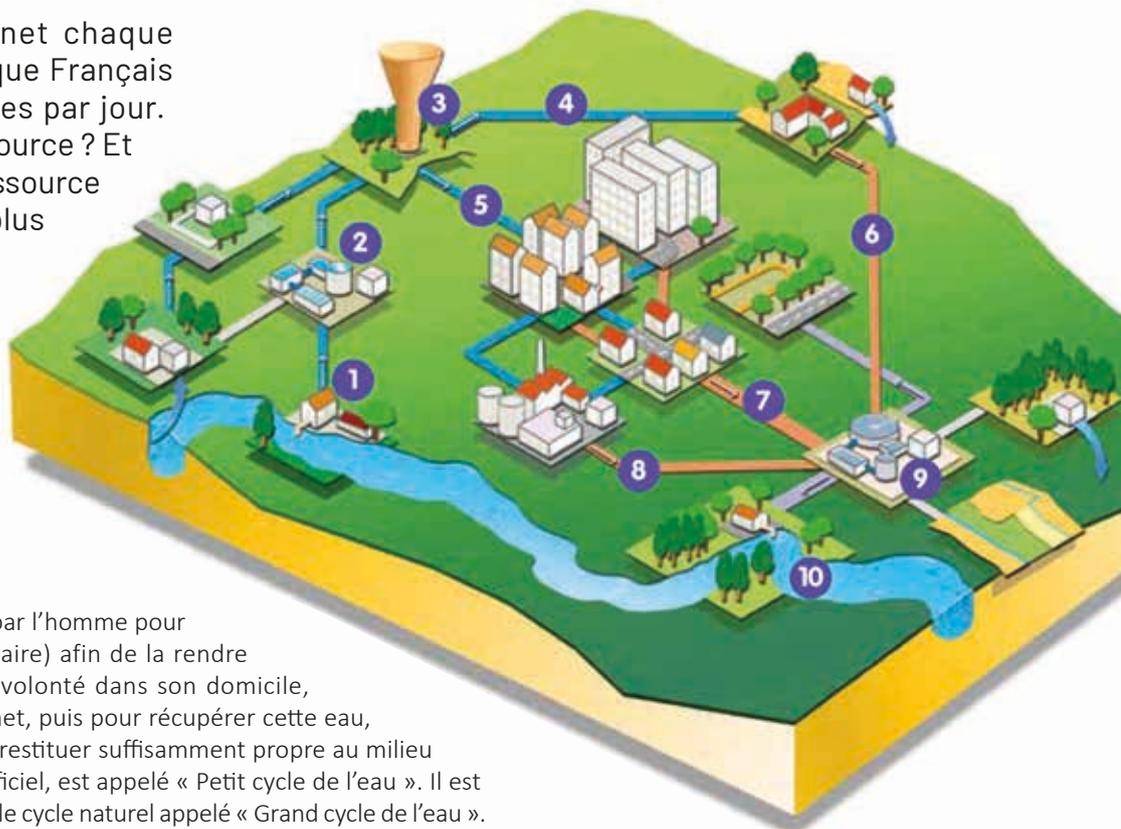


Pour satisfaire aux évolutions des besoins et des pratiques contemporaines, la Chambre Funéraire Communale, érigée en 1984 rue Grammont, va céder la place à un tout nouveau funérarium début 2025. Situé dans la ZAC Pierre Bérégovoy, ce nouvel édifice offrira trois salles de présentation ainsi qu'un salon d'accueil pour les familles endeuillées. L'emplacement choisi présente l'avantage de permettre au nouveau bâtiment d'éviter les perturbations sonores du centre-ville, favorisant ainsi un recueillement serein pour les proches des défunts. De plus, ce nouvel établissement améliorera la discrétion du travail des pompes funèbres, ce qui pouvait parfois perturber le quotidien des riverains de la rue de Grammont. Ce projet représente un coût de 665 500 € HT et a été confié à l'architecte Fabrice COLIN, de Yutz.

Le coin des enfants

L'eau est précieuse !

L'eau coule de ton robinet chaque jour, quand tu veux. Chaque Français en consommerait 150 litres par jour. Mais alors, l'eau coule de source ? Et bien non ! Il s'agit d'une ressource précieuse et de plus en plus rare. Il faut la protéger et l'économiser !



LE PETIT CYCLE DE L'EAU

Il s'agit du système mis en place par l'homme pour capter l'eau, la traiter (si nécessaire) afin de la rendre potable, pouvoir en disposer à volonté dans son domicile, en ouvrant simplement son robinet, puis pour récupérer cette eau, une fois salie et la traiter pour la restituer suffisamment propre au milieu naturel. Ce cycle, totalement artificiel, est appelé « Petit cycle de l'eau ». Il est une « parenthèse humaine » dans le cycle naturel appelé « Grand cycle de l'eau ».

- 1. Le prélèvement d'eau dans le milieu naturel** : rivière, lac, nappe d'eau souterraine, etc. Cette étape peut également être appelée « captage ».
- 2. La potabilisation de l'eau**, au sein d'une usine de production d'eau potable.
- 3. Le stockage de l'eau potable** dans des réservoirs en hauteur (« châteaux d'eau ») ou souterrains.
- 4 et 5. La distribution de l'eau potable**, via un réseau de canalisations.
- 6, 7 et 8. La collecte des eaux usées et des eaux pluviales**, via le réseau d'assainissement. À noter que les eaux pluviales ne sont pas visibles sur le schéma ci-dessus, bien qu'elles soient une composante essentielle du petit cycle de l'eau (elles sont souvent oubliées...).
- 9. Le traitement des eaux usées**, le plus souvent au sein d'une station d'épuration.
- 10. Le rejet des eaux usées traitées** dans le milieu naturel : rivière, mer, sol, etc.

71 %

de la Terre est couverte d'eau, d'où son surnom « la planète bleue »



© Montri / Adobe Stock

40 %

des gens sur Terre
pourraient avoir du mal à
trouver de l'eau d'ici 2050 !
Grâce à des petits gestes,
tu peux aider à changer les
choses.

Toi aussi, tu peux agir !

Coupe le robinet dès que tu peux : pendant que tu te brosses les dents ou que tu te savonnes sous la douche. Un robinet ouvert pendant 1 min consomme 12 litres d'eau !

Prends une douche plutôt qu'un bain : une baignoire remplie consomme 2 à 5 fois plus d'eau qu'une douche rapide. 5 minutes, ça suffit ! Pour t'aider à ne pas trainer, tu peux utiliser un minuteur, un sablier de douche ou programmer une chanson de 5 minutes !

Récupère l'eau : que ce soit l'eau de cuisson pour arroser tes plantes d'intérieur (une fois refroidie) ou l'eau de pluie pour laver la voiture ou pour arroser ton jardin (de préférence en fin de journée pour réduire l'évaporation due à la chaleur).

Économise l'eau que l'on ne voit pas ! En effet, il en faut beaucoup pour fabriquer des produits et faire pousser des cultures. 1 feuille de papier = 10 litres, 1 kg de tomates = 180 litres, 1 kg de maïs = 900 litres, 1 t-shirt en coton = 3 000 litres, 1 kg de bœuf = 15 000 litres. Moins consommer, c'est aussi économiser l'eau !



QUIZ

QUEL EST LE POURCENTAGE D'EAU DOUCE DANS LE MONDE ?

- A Seulement 3 %
- B La moitié de l'eau, soit 50 %
- C Presque toute l'eau, 97 %

COMMENT UTILISER MOINS D'EAU ?

- A Il y a suffisamment d'eau où j'habite, je peux en utiliser autant que je veux
- B En prenant de courtes douches plutôt que des bains
- C En buvant des sodas plutôt que de l'eau

L'EAU POTABLE EST :

- A De l'eau que l'on peut boire sans risque
- B De l'eau que l'on trouve dans les pots de fleurs
- C De l'eau qui a l'air propre

Réponses : A, B, A

© yanadjian / Adobe Stock

La CCPOM subventionne l'achat d'un système
de récupération des eaux pluviales

Vous allez adorer la pluie !!

OFFRE LIMITÉE !!

**SUBVENTION DE 60% POUR LES RÉCUPÉRATEURS
ACHETÉS ENTRE LE 1ER JUIN ET LE 31 JUILLET 2024**

Récupérateur aérien
Récupérateur enterré
Citerne souple

Jusqu'à 150€ *

**PLUS D'INFORMATIONS
SUR LE SITE WWW.CCPOM.FR**

*** Pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie aérien**

